

durant un temps où l'état de votre santé exigeait un repos complet. Je suis certain que les citoyens du Canada en général partageront le regret qu'éprouvent tous les membres du cabinet de votre absence à la table du Conseil.

Je ne puis qu'espérer qu'en dépit de très graves inquiétudes qui nous ont assaillis depuis votre départ pour la métropole, vous pourrez revenir après avoir bénéficié de ce changement, et qu'avant longtemps votre santé sera complètement rétablie.

En vous offrant mes meilleures amitiés et mes meilleurs souhaits, et aussi avec un sens profond de gratitude pour votre loyale collaboration dans les affaires de l'Etat pendant les années que nous avons passées ensemble dans la vie publique, je vous prie, mon cher Dunning, d'agréer l'expression de mes sentiments les plus sincères.

W. L. Mackenzie King.

#### COMMISSION D'ÉCONOMIE INTERNE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) présente le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie certifiée conforme d'une délibération approuvée du conseil désignant l'honorable T. A. Crerar, ministre des Mines et Ressources, le très honorable Ernest Lapointe, ministre de la Justice, l'honorable W. D. Euler, ministre du Commerce et l'honorable J. L. Ilsley, ministre du Revenu national pour agir de concert avec l'Orateur de la Chambre des communes comme commissaires pour les objets du chapitre 145 des statuts révisés du Canada, 1927, intitulé Loi concernant la Chambre des communes.

#### TRAVAUX DE LA CHAMBRE

##### CHANGEMENTS AU RÈGLEMENT

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que les changements suivants sont apportés au Règlement de la Chambre pour la durée de la présente session:

1. La Chambre se réunira tous les jours de séance et les dispositions de l'article 2 du Règlement relatives à l'ajournement de la Chambre le vendredi seront suspendues.

2. Sera suspendu l'article 6 du Règlement relatif à l'ajournement de la Chambre à six heures le mercredi, alors que l'ordre du jour et de procédure des mercredis seront exactement les mêmes que les autres jours.

3. Les avis de motions et les ordres du Gouvernement auront priorité sur tous les autres sujets à l'exception des questions et des avis de motion pour production de documents.

4. Seront suspendues les dispositions de l'article 15 du Règlement relatives à la considération des bills privés et publics de huit heures à neuf heures du soir les mardis et vendredis.

5. Les articles 63, 80, 84, 102 et 122 du Règlement seront aussi suspendus.

Ces articles du règlement ont trait surtout à des questions de procédure et à d'autres mesures qui ne présenteront pas d'importance au cours de cette session spéciale. L'article 63 régit la formation des comités permanents.

L'article 80 a trait au compte rendu des travaux accomplis l'année précédente par le comité de régie interne. L'article 84 gouverne la liste des rapports qui doivent être présentés à la Chambre. L'article 102 régit le dépôt des bills d'intérêt privé et l'article 122 a trait à la bibliothèque du Parlement. Voici la suite de la motion:

6. La disposition de l'article 46 du Règlement exigeant le consentement unanime de la Chambre sera suspendue lorsqu'il s'agira d'une question de nécessité urgente et immédiate.

7. Les articles 69 à 77 du Règlement, inclusivement tous deux, seront suspendus au sujet des bills publics présentés par des députés.

(La motion est adoptée.)

#### ÉLOGES FUNÈRES

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): A un moment où de tous côtés, il y a tant d'anxiété et d'angoisse, j'hésite à parler de la perte que les membres de la Chambre ont subie au cours des quelques mois écoulés depuis la prorogation du Parlement. Cependant, je suis certain que les membres désirent que les pages du hansard signalent la perte qu'ont faite le Parlement et le pays lors du décès du Dr Alexander MacGillivray Young, le 9 juillet, et du décès de l'honorable Fernand Rinfret, le 12 juillet.

Le Dr MacGillivray Young était le représentant de la ville de Saskatoon (Saskatchewan). Il avait fait partie de la Chambre au cours de deux législatures antérieures et il a servi à titre de membre du Parlement environ huit ans. L'honorable M. Rinfret représentait la circonscription de Saint-Jacques, Montréal. Il a siégé au Parlement pendant dix-neuf années et au moment de son décès il était secrétaire d'Etat, poste qu'il avait également occupé dans un gouvernement antérieur. Il a servi en qualité de ministre de la couronne pendant près de huit ans.

Il doit être consolant pour leurs familles respectives, ainsi que pour les membres de cette Chambre qui ont été associés à eux pendant de nombreuses années de penser que le Dr Young et l'honorable M. Rinfret, ont consacré si généreusement leur vie et leurs talents à servir l'Etat au Parlement, et qu'à la Chambre des communes du Canada on gardera d'eux un souvenir impérissable et reconnaissant.

L'hon. R. J. MANION (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je tiens à m'associer au premier ministre (M. Mackenzie King) pour exprimer aux familles des deux députés disparus la profonde sympathie de cette partie-ci de la Chambre. Je connaissais bien les deux députés. M. Rinfret et moi avons été élus en même temps à la Chambre et je connaissais le Dr Young depuis de nombreuses années. Tous deux étaient des membres émi-